

## DOCUMENTS ET REMPLISSAGE DES FICHES

### Documents mis à disposition

- ★ Les fiches observation : il en existe 2 types. Une pour les personnes seules, et une pour les groupes de plus de 2 personnes. Vous disposez d'une version en anglais et cartonnée de chaque document
- ★ Les fiches de recueil : vous disposez de fiches de recueil «personne seule» au dos de la fiche d'observation «personne seule», et de fiche de recueil «dès 2 personnes»
- ★ Les cartes de votre zone et une carte de l'arrondissement
- ★ Des «fiches de signalement» à remplir si une personne demande à être mise en relation avec une équipe sociale, ou si vous estimez qu'elle doit faire l'objet d'une attention particulière
- ★ Des «fiches solidarité» qui résument l'offre d'accompagnement social à Paris: n'hésitez pas à les distribuer aux personnes rencontrées
- ★ Des guides «Solidarité à Paris», plus détaillés que les fiches, que vous pouvez aussi remettre aux personnes rencontrées
- ★ Un guide de conversation, pour faciliter les échanges et le passage du questionnaire

### Consignes pour le remplissage des questionnaires / fiches

- ★ Veiller à bien utiliser la fiche adaptée à la situation
- ★ Renseigner toujours les parties obligatoires (même si la personne est endormie, par exemple). Si une personne vous donne son identité, ne pas la noter sur les fiches d'observation et de recueil. Cependant, en cas de besoin, vous pourrez indiquer l'identité dans une fiche de signalement si elle vous est indiquée.
- ★ Veiller à bien numéroter les fiches observation et de recueil, dans le cadre prévu.
- ★ Si vous rencontrez un couple, interroger les deux adultes séparément en remplissant pour chacun une fiche de recueil «dès 2 personnes».
- ★ Au retour en QG d'arrondissement, se présenter à l'un des membres de l'équipe qui sera sur place pour vous accueillir.

# LA NUIT de la SOLIDARITÉ

8<sup>e</sup> édition

Ensemble, mieux connaître les besoins  
des personnes sans-abri pour mieux agir



## GUIDE DES VOLONTAIRES DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

#UneNuitQuiCompte

Plus d'informations sur [paris.fr/nuitdelasolidarite](https://paris.fr/nuitdelasolidarite)

# CADRE D'INTERVENTION

**Vous avez accepté de participer à la Nuit de la Solidarité en tant que responsable d'équipe et nous vous en remercions.**

- La nuit de la Solidarité est une opération de décompte de nuit des personnes en situation de rue. Elle est organisée chaque année avec l'aide des professionnel·les du social et des Parisien·nes bénévoles.
- Cette opération n'est pas une intervention sociale mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître les personnes en situation de rue pour améliorer les réponses qui leur sont proposées.
- Il ne s'agit donc pas d'apporter des solutions le soir même de l'opération, même si les situations d'urgence pourront être signalées à cette occasion.
- En vous inscrivant à l'opération, vous avez signé un engagement éthique et vous êtes engagés à respecter un certain nombre de règles et de consignes, soit :

## → À l'égard des personnes rencontrées

- ★ Respecter les personnes que vous rencontrerez, et notamment ne pas les déranger ou les réveiller. Si la personne manifeste de la réticence ou de l'incompréhension, ne pas insister. Lorsque vous êtes face à une tente fermée, respecter l'intimité des personnes et ne pas essayer de toquer.
- ★ Garantir l'anonymat des personnes rencontrées, respecter la confidentialité des données recueillies et notamment ne communiquer aucune information relative aux situations individuelles, hors cas de signalement à l'attention des professionnel·les
- ★ Ne pas tutoyer pas les personnes rencontrées.
- ★ Ne pas photographier les personnes rencontrées ni diffuser de photos sur les réseaux sociaux.
- ★ Veiller à ce que les personnes rencontrées puissent comprendre votre démarche : prendre le temps d'expliquer votre présence, de rassurer la personne rencontrée sur les enjeux de l'opération, l'utilisation des fiches, la garantie de l'anonymat des personnes.
- ★ Le cas échéant, expliquer le but de l'opération aux personnes qui s'étonnent de votre présence.

## → Au titre du cadre méthodologique

- ★ Faire partie d'une équipe composée de bénévoles et encadrée par un·e responsable d'équipe. Ne pas se séparer de votre groupe, circuler toujours au moins par deux et respecter les consignes du responsable.

- ★ Respecter pleinement le cadre méthodologique qui vous aura été présenté ainsi que les consignes dont vous aurez pris connaissance grâce à la formation en ligne
- ★ Adopter un comportement mesuré en toutes circonstances.
- ★ Mettre en place une organisation au sein de l'équipe pour que l'échange se déroule dans des conditions sereines : par exemple, l'ensemble des membres de l'équipe ne prend pas la parole simultanément ou n'entoure pas complètement la personne
- ★ Veiller à couvrir à pied l'intégralité de la zone qui vous est affectée et à ne pas vous écarter de l'itinéraire qui vous a été affecté. Ne pas entrer dans des parcs, des lieux clos, des squats, des propriétés privées ou des stations de métro ou de RER. Ne pas pénétrer dans les bois, et ne pas aller sur les berges ou les quais, à moins que cela ne vous soit spécifié explicitement sur votre carte

## → Focus : Les missions du responsable d'équipe

### ★ Avant le départ sur le terrain :

- Rencontrer les membres de son équipe et répondre à leurs éventuelles questions sur le décompte
- Aider les membres de l'équipe à s'approprier la démarche, les outils (fiches d'observation et de recueil, documents,...) et les règles de déroulement de l'opération
- Veiller à l'organisation des rôles dans son équipe (« qui-fait-quoi ? »)
- Signaler toute difficulté aux référent·es du QG d'arrondissement

### ★ Sur le terrain :

- Assurer la responsabilité de l'équipe et veiller au respect des consignes permettant de mener à bien l'opération
- Réaliser, avec les bénévoles présent·es, les entretiens avec les personnes en situation de rue
- Veiller à ce que les membres de l'équipe ne se séparent pas et que personne ne se retrouve jamais seul·e à conduire l'opération

### ★ Après le terrain et lorsque l'équipe a terminé de couvrir la zone qui lui a été affectée :

- Revenir au QG d'arrondissement
- Remettre les fiches et la carte à l'équipe du contrôle qualité en QG d'arrondissement, et apporter toute précision ou commentaire utile pour permettre leur exploitation ultérieure